

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté des Sciences du Sport Université de Poitiers

[#]

5 idées reçues sur les diplômés en STAPS

1 : LA FILIÈRE STAPS EST UNE FILIÈRE BOUCHÉE ! FAUX !

Selon l'enquête « Génération 2004 » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), seulement 3 % des diplômés en STAPS sont au chômage trois ans après la fin de leur licence. C'est l'un des meilleurs taux d'insertion professionnelle parmi les formations universitaires ! Les universités travaillent depuis plus de dix ans pour diversifier les cursus vers le secteur des loisirs, de la santé ou encore du tourisme.

2 : UN PROJET PROFESSIONNEL EST ESSENTIEL POUR S'INSÉRER APRÈS STAPS ! VRAI !

Pour un jeune qui souhaite travailler dans le sport, il est indispensable d'adopter une démarche d'orientation active dès le lycée, notamment en s'informant et en rencontrant des professionnels. Cela permet de comprendre les secteurs d'activités liés au sport, de découvrir les différents métiers qui en découlent et donc de cibler la meilleure formation pour y accéder. Ainsi, certains se rendront compte que les études STAPS ne sont pas faites pour eux et pourront alors privilégier d'autres filières ou d'autres établissements. D'autres, au contraire, pourront faire mûrir leur projet tout au long du cursus en l'enrichissant de l'expérience acquise.

3 : LES ÉTUDES EN STAPS NE SONT PAS PROFESSIONNALISANTES ! FAUX !

Dès la L2 (2ème année de licence), puis tout au long des études, des périodes de stages sont incluses dans la formation. Celles-ci augmentent au fil des années et offrent de plus en plus de responsabilités et de lien avec le milieu professionnel. Qui plus est, il existe plusieurs diplômes d'études universitaires scientifiques et technologiques (DEUST) et licences professionnelles (LPro) offrant une insertion professionnelle dans des métiers précis et variés. L'intervention de professionnels du sport y est encore plus prégnante que dans les autres formations STAPS. En outre, la plupart des diplômes STAPS sont reconnus par la loi comme permettant d'obtenir une carte professionnelle. Celle-ci ouvre la possibilité d'encadrer des activités physiques et sportives contre rémunération. Enfin, chacun des cinq parcours de la licence STAPS correspond à une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ces fiches permettent de référencer, attester et valoriser les compétences acquises durant le cursus, une chose appréciée et reconnue par les employeurs ! Retrouvez-les en bas de cette page.

4 : LES DIPLÔMÉS STAPS NE GAGNENT PAS LEUR VIE ! FAUX !

Selon l'enquête « Génération 2004 » du CEREQ, 30 % des licenciés sont cadres et 86 % ont un statut de cadres ou professions intermédiaires. Ces taux dépassent largement la moyenne observée sur l'ensemble des disciplines. En matière de salaire, les diplômés STAPS sont dans la moyenne de l'ensemble des disciplines, soit 1500 € / mois. A titre d'exemple, les salaires nets en début

de carrière sont environ 1300 € pour un vendeur en articles de sport, 1500 € pour un éducateur sportif, professeur de sport ou professeur d'EPS en début de carrière, 2000 € pour un responsable commercial ou chargé de marketing.

5 : LES ÉTUDES EN STAPS NE SERVENT QU'À DEVENIR PROF DE SPORT ! FAUX !

Tout d'abord, le professorat de sport n'est pas la même chose que le professorat d'éducation physique et sportive (EPS). Le premier dépend du Ministère des sports et intervient principalement auprès des sportifs alors que le second relève du Ministère de l'éducation nationale et intervient dans le cadre des cours d'EPS. Ensuite, le professorat d'EPS n'est plus le seul débouché de la filière STAPS. En 2012, seulement 600 étudiants ayant obtenu le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) deviendront enseignants. Enfin, les études en STAPS ouvrent des possibilités d'insertion professionnelle dans le secteur privé non-marchand (associations, clubs, etc.) et marchand. La licence STAPS propose cinq parcours qui permettent de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études en master (sans oublier les licences professionnelles, qui n'ont pas vocation de permettre la poursuite d'études) :

Activités physiques adaptées et santé (APAS)

Education et motricité (EM)

Entraînement sportif (ES)

Ergonomie et performance motrice (EPM)

Management du sport (MS)

POUR ALLER PLUS LOIN :

Consultez le site de la conférence des doyens et directeur de STAPS (C3D STAPS : www.c3d-staps.org [<http://www.c3d-staps.org>]) pour accéder aux fiches RNCP et à la description des parcours

Consultez le livret « L'accès aux métiers du sport par les formations en STAPS » de l'ANESTAPS pour devenir incollable sur l'insertion professionnelle ;

Retrouvez des diplômés en STAPS sur Twitter (@ANESTAPS)

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr